

*L'enregistrement audio de la présente séance du conseil municipal est consultable en mairie.*

**Commune de Châtillon-sur-Chalaronne**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du mercredi 13 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux le mercredi 13 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 7 avril 2022, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :** M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DESFARGES, Mme BUJALANCE MERLIN représentée par M. MARTINON, Mme COUTURIER représentée par Mme RAVOUX, M. GINDRE représenté par M. PERREAULT, M. POCHON représenté par M. JACQUARD, M. DUPUPET représenté par M. MORIN, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX, M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA, M. LEGRAS représenté par M. FROMONT.

**Absent :** néant.

Mme Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Rapport n°1 : finances :**

**Décision Modificative n°1 (DM1) au budget annexe nouvelle gendarmerie**

**Décision Modificative n°1 (DM1) au budget annexe assainissement**

**Monsieur MORIN :** le 4 avril 2022, lors du vote des budgets primitifs 2022 des budgets annexes Nouvelle gendarmerie et Assainissement, le Conseil Municipal a inscrit les dépenses et les recettes uniquement prévues sur l'exercice budgétaire. Il était entendu que les opérations de reconstruction de la station d'épuration et de construction de la nouvelle gendarmerie seraient lissées en dépenses et en recettes sur les années 2022, 2023 et 2024. Ce choix a été opéré dans un souci de « sincérité » budgétaire et afin de s'adapter aux caractéristiques des prêts proposés par la Banque Postale comprenant des phases de mobilisation des fonds sur une période de 2 ans.

Un premier prêt de 2 500 000 €, pour la nouvelle gendarmerie, a été validé par les conseillers. La Banque Postale, auprès de laquelle ce prêt est souscrit, demande à la collectivité d'inscrire la totalité du montant de l'emprunt au budget 2022, même si les besoins réels de financement

sont bien en deçà pour cette année. La même condition s'applique au deuxième projet de contrat de prêt de 4 000 000 € pour la reconstruction de la station d'épuration.

Le budget primitif Nouvelle gendarmerie tel qu'il a été voté fait apparaître une recette d'investissement au titre de l'emprunt de 1 143 800 €. Le budget primitif Assainissement tel qu'il a été voté ne comprend pas de recettes d'investissement au titre de l'emprunt.

Les conditions générales des contrats de prêt de la Banque Postale prévoient la disposition suivante : « b) les opérations liées à l'exécution du contrat de prêt seront valablement budgétées par l'emprunteur ».

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain a confirmé le 7 avril que, par prudence, la Commune devait inscrire au budget 2022 ou par délibérations modificatives, le montant des prêts contractés quand bien même le déblocage des fonds interviendrait en deux phases, étalées sur 2 ans. Dans ce cas de figure, il faudrait également inscrire l'intégralité des dépenses liées aux constructions qui seront reportées en restes à réaliser en 2023 et en 2024.

Monsieur le Maire propose donc de prendre les décisions modificatives suivantes pour intégrer la totalité des recettes liées aux emprunts, tout en réajustant les montants des dépenses de travaux au même niveau :

Décision modificative - 1/2022 - NOUVELLE GENDARMERIE				
article	libellé	opération	INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette
1641	Emprunts			1 356 200,00
2313	Construction nouvelle gendarmerie	100	1 356 200,00	
		<b>TOTAL</b>	<b>1 356 200,00</b>	<b>1 356 200,00</b>
Décision modificative - 1/2022- ASSAINISSEMENT				
article	libellé	opération	INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette
1641	Emprunts			4 000 000,00
2315	Travaux- nouvelle station d'épuration	86	4 000 000,00	
		<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>

**Monsieur le Maire** : à noter que la Chambre Régionale des Comptes nous conseillait, il y a quelques mois, de caler au plus juste chaque année les montants prévisionnels. Au regard du contexte international qui se dégrade, l'enjeu est bien de garantir les taux d'intérêt fixes encore relativement bas et les durées de remboursement à ce jour encore possibles sur le long terme.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour) approuve :**

- la décision budgétaire modificative n°1 pour le budget annexe Nouvelle gendarmerie,
- la décision budgétaire modificative n°1 pour le budget annexe Assainissement.

**Il autorise le Maire à procéder aux transferts de crédits correspondants.**

**Rapport n°2 : contrat de prêt à taux fixe avec la Banque Postale pour la reconstruction de la station d'épuration**

**Monsieur MORIN** : le Conseil Municipal a autorisé le Maire, le 7 mars 2022, à consulter les établissements bancaires pour financer la reconstruction de la station d'épuration. Plusieurs offres de prêts ont été reçues de la part de la Banque des Territoires, de la Banque Postale, et de la Caisse d'Epargne. Après analyse de ces différentes offres, Monsieur le Maire

demande aux conseillers de valider et de l'autoriser à signer le contrat de prêt avec la Banque Postale, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt : 4 000 000,00 €.

Durée totale du prêt : 32 ans et 1 mois.

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire. Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

- Phase de mobilisation :

Durée : 2 ans, soit du 24/05/2022 au 24/05/2024.

Montant minimum de versement : 150 000,00 €.

Taux d'intérêt annuel : index €STR, assorti d'une marge de + 0,85 %.

- Tranche obligatoire :

Durée d'amortissement : 30 ans et 1 mois, du 24/05/2024 au 01/06/2054.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,74 %.

Mode d'amortissement : échéances constantes.

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**- approuve les termes du projet de contrat de prêt,**

**- autorise le Maire à signer ledit contrat et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.**

**Rapport complémentaire : aménagement du terrain synthétique de l'Europe, demande de subvention à la FFF**

Monsieur le Maire : le 4 avril 2022, le Conseil Municipal a décidé de confier la réalisation des travaux d'aménagement du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du site de l'Europe à l'entreprise TERIDEAL. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Gazon synthétique 50 mm liège : 747 821,80 €.

Extension piste d'athlétisme : 125 519,00 €.

Eclairage : 42 181,00 €.

Soit un montant total de dépenses de 915 521,80 € H.T.

Il est possible de solliciter une aide financière complémentaire de la Fédération Française de Football (FFF) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), sur les parties terrain synthétique et éclairage (piste d'athlétisme exclue).

Le plan de financement de l'opération est donc le suivant :

<b>Stade de l'Europe - terrain synthétique et éclairage</b>			
<b>Dépenses € H.T.</b>		<b>Recettes €</b>	
Terrain synthétique	747 821,80	Région	150 000,00
Eclairage	42 181,00	Département DT	138 000,00
		Etat DETR	130 000,00
		FFF FAFA	40 000,00
		Neuville-les-D.	30 000,00
		Commune	302 002,80
<b>Totaux</b>	<b>790 002,80</b>		<b>790 002,80</b>

Les travaux sur le terrain synthétique vont démarrer mi-mai 2022, pour une livraison de l'équipement prévue en septembre. Le site sera donc disponible pour les collégiens, lycéens et clubs sportifs à la rentrée.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

- approuve le plan de financement pour le réaménagement du site sportif de l'Europe,
- sollicite de la Fédération Française de Football une aide financière au taux maximum,
- autorise le Maire à signer le dossier de demande de subvention.

### Rapport n°3 : informations du Maire

**Monsieur le Maire** : le marathon Bresse Dombes aura lieu le 1<sup>er</sup> mai : 300 bénévoles sont mobilisés et plus de 1 000 coureurs sont déjà inscrits.

### Rapport n°4 : informations des Adjoint

**Madame ROBIN** : des cours de français sont dispensés au centre social de La Passerelle pour les ukrainiens présents dans le secteur. Les prochaines courses hippiques auront lieu le 25 avril.

**Monsieur le Maire** : mes remerciements à toutes les personnes s'étant investies dans la tenue des bureaux de vote, spécialement pendant la forte affluence en fin de matinée.

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les participants, notamment la presse et le Directeur général des services.

\*\*\*

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 23 mai 2022 à 18 heures 30.**

La séance est levée à 19h25.

Pour extrait certifié conforme,  
M. le Maire  
Patrick MATHIAS

